

RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

(Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Affiché le 23 janvier 2025

Le Conseil communautaire se réunira à **Chaumont-sur-Tharonne, Espace Tharonne – 193, rue du Bois Fraisier**
Jeudi 6 février 2025 à 19h

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2024,

AFFAIRES GENERALES & FINANCES

1. Reprise des résultats 2024 par anticipation
2. Taux de la fiscalité directe locale pour 2025,
3. Taxe GEMAPI,
4. Durées d'amortissement,
5. Subventions 2025,
6. Fonds de concours – Chaumont-sur-Tharonne
7. Budgets Primitifs principal et annexes 2025,
8. Autorisation de Programme et Crédits de Paiement,
9. Convention de vente et d'achat d'eau potable à la commune de Sennely,
10. Petites Villes de Demain – convention cadre,
11. Observatoire de l'Economie et des Territoires - adhésion

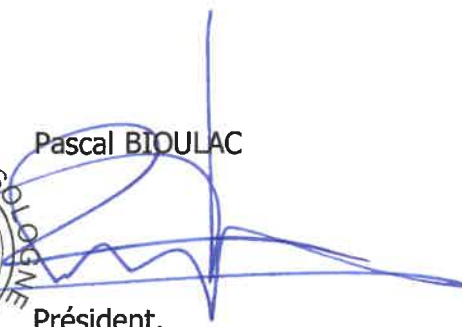
GESTION DU PERSONNEL

12. Contrat d'assurance des risques statutaires 2026/2029 - mandat au CDG41,
13. Personnel technique des communes – convention de mise à disposition


URBANISME

14. Modification simplifiée n°5 du PLU de Lamotte-Beuvron – Coefficient d'emprise au sol,
15. Avis sur le projet de PLUi – Sologne des Rivières,

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES.



Pascal BIOULAC
Président,



C.C. COEUR DE SOLOGNE
41600